

M. McKinley: Monsieur l'Orateur, cette réponse du ministre m'étonne. Elle prouve une fois de plus qu'il ne s'occupe pas de ce dont il a reçu la mission de s'occuper.

LE MONTANT AFFECTÉ À LA PROMOTION DES VENTES DE
POUDRE DE LAIT ÉCRÉMÉ

M. John Wise (Elgin): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au ministre de l'Agriculture. Elle découle des initiatives qu'il a prises et des raisons qu'il a invoquées pour justifier sa décision de supprimer brusquement les subventions pour la poudre de lait écrémé laquelle entraînera une perte de l'ordre de 13 millions de dollars. Quelles campagnes publicitaires ou promotionnelles le gouvernement a-t-il faites, si tant est qu'il en ait fait, pour encourager les gagne-petit à utiliser davantage ce produit, étant donné qu'un organisme relevant du ministre, la Commission canadienne du lait, dispose d'un budget de 4 millions de dollars pour la publicité et la promotion de ventes. Quelle partie de ce budget a-t-on consacrée à la promotion de la vente de poudre de lait écrémé?

L'hon. E. F. Whelan (ministre de l'Agriculture): Monsieur l'Orateur, je ne suis pas à même de dire quelle somme a été consacrée à la promotion de la vente de poudre de lait écrémé. Nous devons tous admettre que les Canadiens n'ont jamais été aussi bien informés sur les qualités nutritives du lait écrémé en poudre et sur son prix très avantageux. Tout le monde est au courant de cela. Les relevés indiquent que certaines des personnes qui consomment le plus de lait écrémé en poudre ne comprenaient ni l'une ni l'autre des deux langues officielles, mais elles connaissaient la valeur du lait.

Les annonces ont été fournies par les supermarchés et l'industrie laitière qui ont fait de la réclame en faveur de ce produit. La subvention n'était pas destinée à ceux qui font la plus forte consommation de lait écrémé en poudre. Ceux qui touchent les revenus les plus élevés utilisent davantage le lait écrémé en poudre. Cela va donc à l'encontre de l'objectif que visait cette politique.

M. Wise: Monsieur l'Orateur, le ministre n'a évidemment pas répondu à ma question. Reviendra-t-il sur sa décision et songera-t-il sérieusement à fournir une subvention aux régions canadiennes où le chômage est élevé ou aux régions où les taux de salaires sont plus faibles que la moyenne nationale? En outre, nous communiquera-t-il l'étude qui l'a incité à discontinuer le programme?

M. Whelan: Monsieur l'Orateur, l'étude a été faite par Statistique Canada. En ce qui concerne la consommation du lait écrémé en poudre dans les régions isolées du Canada la chose sera étudiée non seulement par mon ministère mais également par d'autres. Ils savent que c'est le meilleur moyen d'expédier cet aliment fort nutritif qu'est le lait écrémé en poudre qui renferme un si grand nombre de minéraux nécessaires à notre survivance. Nous agissons donc en ce sens.

* * *

[Français]

LE SPORT

ON DEMANDE SI LE GOUVERNEMENT PEUT AIDER CERTAINES
VILLES À OBTENIR DES FRANCHISES DANS LA LNH

M. Louis Duclos (Montmorency): Monsieur le président, je désire poser une question au ministre d'État responsable de la santé et du sport amateur.

Questions orales

Étant donné que le ministre a publiquement souhaité que les villes de Québec, Winnipeg et Edmonton obtiennent des franchises dans la Ligue nationale de hockey, et étant donné que les Nordiques de Québec ont annoncé hier qu'ils avaient l'intention de faire une telle demande très prochainement, est-ce que la Chambre pourrait demander au ministre si le gouvernement serait disposé à envisager l'octroi d'une aide financière permettant à ces villes de satisfaire aux exigences de la Ligue nationale de hockey relativement au nombre de sièges de leurs amphithéâtres sportifs?

[Traduction]

L'hon. Iona Campagnolo (ministre d'État (santé et sport amateur)): Monsieur l'Orateur, ce besoin n'existe pas uniquement dans le cas des installations servant au hockey. J'ai signalé au député que, dans un certain nombre de villes canadiennes, il était également essentiel d'améliorer les stades pour assurer la survie de la Ligue canadienne de football. Comme le propose le député, j'ai l'intention d'étudier avec les autorités provinciales et municipales intéressées la possibilité d'améliorer les installations. En ce qui concerne le hockey, je crois que le problème existe surtout à Québec et à Winnipeg. Je ne crois pas que ce soit le cas à Edmonton, car le gouvernement fédéral vient de dépenser 3.8 millions de dollars pour la réfection du Colisée en vue de la tenue, dans cette ville, des Jeux du Commonwealth.

* * *

LES PENSIONS

LE MOTIF DE LA RÉDUCTION DE L'ALLOCATION AU CONJOINT

Mlle Flora MacDonald (Kingston et les Îles): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au premier ministre. Il s'agit des deux poids, deux mesures que l'on observe en matière de paiement des fonds gouvernementaux. Comment le premier ministre peut-il justifier le paiement anticipé de deux millions de dollars versé à Shaul Eisenberg pour des services postérieurs à un contrat de vente d'un réacteur CANDU, paiement pour lequel aucun travail n'a été fait et pour lequel le président de l'Énergie atomique du Canada Limitée déclare qu'aucun travail ne sera fait? Le gouvernement n'exige pas le remboursement de ces deux millions de dollars, et pourtant il persiste dans son attitude mesquine et continue de soutirer à quelque 2,500 Canadiennes, qui recevaient les prestations de leur époux de son vivant mais qui les ont perdues à la mort de celui-ci, il leur retire une somme équivalant à moins d'un demi-million de dollars. Comment le gouvernement peut-il, en toute justice, donner d'une main à M. Eisenberg et qu'il retire de l'autre aux Canadiennes?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Monsieur l'Orateur, de toute évidence l'honorable représentante interprète mal les faits en posant sa question. Dans le premier cas, la réalité est tout autre. Dans le second, la question est de savoir si le gouvernement doit appliquer la loi telle qu'elle existe en s'efforçant d'adopter une meilleure politique comme celle qu'ont proposée les ministres et qui tendrait éventuellement à garantir un certain revenu à certaines personnes, ou bien s'il ne doit pas appliquer la loi du tout. Je me demande si l'honorable représentante nous conseille cette dernière solution.